

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 Février 2025

Délibération n°2025/04

Date de convocation : 11 Février 2025

Date d'affichage : 12 Février 2025

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 5

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf février à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Nacer KHAMLA, président.

Présents : M. BARBA, M. BERZANE, Mme BOURGEAT, M GAUTIN, M. KHAMLA

Excusés : M. BLACHE, Mme GOUST, M. MEBARKI, Mme NUBLAT-FAURE, M. YAZAR

Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, M. ODIARD et M. SAADAOUI

Offres promotionnelles annuelles d'entrées et d'abonnements

Considérant :

- La volonté de la collectivité de soutenir les associations et groupes scolaires des communes membres,
- L'intérêt de promouvoir l'accès aux activités du Centre Nautique,
- La nécessité de mettre en place des opérations permettant de valoriser et faire découvrir l'offre d'activités

Monsieur le Président propose d'offrir des entrées et abonnements gratuits de manière limitée, contrôlée et ciblée comme suit :

1. Entrées gratuites piscine pour des manifestations portées par des associations et des groupes scolaires du territoire :

- Offrir les entrées par lots, à chaque manifestation et pour un volume total maximum de 200 entrées/an.

2. Entrées tout produit/abonnements pour des opérations commerciales et événementielles annuelles du Centre Nautique Intercommunal :

- Entrées piscine par lots, suivant le calendrier de manifestations du Centre et pour un volume total maximum de 200 entrées/an.
- Un abonnement piscine d'une durée de 6 mois
- 5 places pour des stages de natation
- 4 entrées individuelles fitness
- 4 entrées pour une soirée zen

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise l'offre d'entrées, d'abonnements gratuits selon les modalités décrites ci-dessus.
- Mandate le régisseur principal du Centre Nautique Intercommunal, pour la gestion, le suivi et la distribution des offres promotionnelles d'entrées et d'abonnements.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président
Nacer KHAMLA

